

# ASSEMBLEE GENERALE

DOUZIEME SESSION

Documents officiels

Mercredi 16 octobre 1957,  
à 10 h. 45

NEW-YORK

## SOMMAIRE

	Page
Point 41 de l'ordre du jour:	
Projet de budget pour l'exercice 1958 (suite)	
Discussion générale (suite) .....	31

**Président:** M. W. H. J. VAN ASCH VAN WIJCK  
(Pays-Bas).

## POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1958 (A/3600 et  
Add.1, A/3624) [suite]

## Discussion générale (suite)

1. M. AITKEN (Royaume-Uni) dit que sa délégation voit avec satisfaction le nombre des Etats Membres augmenter peu à peu et qu'elle est particulièrement fière et heureuse de l'accession à l'indépendance des deux Membres les plus récents, qui ont demandé et obtenu le droit de faire partie du Commonwealth. Bien que l'entrée de nouveaux Membres soit une source de recettes supplémentaires, la hausse des prix et l'ampleur croissante des activités de l'Organisation des Nations Unies rendent les travaux de la Cinquième Commission plus importants que jamais. La Commission est le seul organe de l'ONU où les délégations puissent examiner en détail les rouages administratifs et financiers de l'Organisation et juger de leur efficacité. Elle ne peut bien s'acquitter de sa tâche qu'en se consacrant aux questions vraiment essentielles, en faisant tout ce qui est en son pouvoir pour aider au bon fonctionnement des rouages de l'Organisation et en tirant tout le parti possible des expériences conjuguées des diverses délégations.

2. Compte tenu de certaines rubriques supplémentaires recommandées par le Conseil économique et social, le projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice 1958 dépasse 55 millions de dollars, soit près de 4 millions de plus qu'en 1957. Si l'on y ajoute les budgets des institutions spécialisées, le total des dépenses envisagées pour 1958 est d'environ 104 millions de dollars, soit à peu près 8 millions de plus qu'en 1957. Etant donné la lourde charge que ces augmentations imposent aux Etats Membres, la Commission doit s'assurer que chacune des rubriques inscrites au budget est entièrement justifiée.

3. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est acquis, par ses conseils impartiaux et judicieux, une excellente réputation à laquelle son rapport sur le projet de budget (A/3624) ne fait qu'ajouter. Le Royaume-Uni approuve la plupart des observations et des recommandations du Comité consultatif, notamment celles qui figurent au chapitre premier du rapport, et il pense, comme le Président,

que la Commission devrait en discuter avant d'analyser en détail le projet de budget.

4. Les frais de personnel du Secrétariat représentent une forte proportion des dépenses prévues au budget. L'avant-propos du Secrétaire général au projet de budget (A/3600) et la déclaration qu'il a faite à la 606<sup>e</sup> séance (A/C.5/720) témoignent de sa préoccupation constante d'améliorer le rendement du personnel. Il est satisfaisant de lire, au paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif, que, lors de la récente crise, le personnel a su s'adapter à des tâches nouvelles et diverses. Il faut espérer, maintenant que les conditions de travail sont redevenues normales, que l'on continuera d'utiliser le personnel avec souplesse. C'est là une des raisons pour lesquelles le Royaume-Uni accueille avec satisfaction la nouvelle ordonnance du budget. Le Secrétaire général devrait tirer le maximum des pouvoirs accrus que cette nouvelle ordonnance lui donne pour ce qui est de l'ordre de priorité et de l'utilisation plus rationnelle du personnel.

5. Cela dit, on pourrait simplifier encore la présentation du budget en faisant rentrer dans le titre III les services du Secrétariat qui figurent maintenant à part aux chapitres 10, 11, 12 et 16; cette réforme ne devrait pas présenter de difficultés techniques insurmontables.

6. Aux dernières sessions de l'Assemblée générale, on n'a guère progressé vers la rationalisation des services d'information, ni vers un examen plus minutieux de leurs dépenses. Le Royaume-Uni demeure persuadé que ces services, dont les modalités d'organisation sont laissées presque entièrement à la discrétion du Secrétaire général, absorbent une part trop importante des ressources. Le Gouvernement du Royaume-Uni, qui avait appuyé à la onzième session la recommandation du Comité consultatif de limiter à 4,5 millions de dollars le coût annuel des services d'information (A/3160, par. 121), déplore que le Secrétaire général juge difficile de donner suite à cette recommandation. Les centres d'information sont, sans aucun doute, utiles; surtout dans beaucoup de nouveaux Etats Membres, mais des centres situés dans des capitales comme Londres, Paris ou Washington risquent de faire double emploi avec les services des gouvernements et les associations bénévoles. Il est manifeste que le Secrétaire général et le Comité consultatif diffèrent sur ce point, mais on ne peut pas ne pas convenir qu'il faut veiller à ce que les crédits votés pour les services d'information soient dépensés à bon escient et qu'il existe de nombreux moyens d'évaluer le bien-fondé de ces dépenses. M. Aitken est heureux que le Secrétaire général ait déclaré ne pas voir d'inconvénient à ce que l'on procède à cette évaluation.

7. C'est pourquoi, reprenant la suggestion faite par le Comité consultatif aux paragraphes 36 à 38 de son rapport, le représentant du Royaume-Uni propose

faudra réaliser ailleurs des économies, en supprimant ou en ajournant d'autres activités.

27. Conformément à l'esprit de la résolution 1089 (XI) de l'Assemblée générale, les dépenses de la Force d'urgence des Nations Unies incombent à l'ONU même si elles sont couvertes par un compte spécial et il faut donc leur appliquer intégralement, le cas échéant, l'Article 19 de la Charte.

28. Les principales augmentations inscrites au projet de budget concernent les conférences spéciales et le Secrétariat. A cet égard, M. Blanco partage les craintes que le Secrétaire général a exprimées aux paragraphes 35 et 36 de l'avant-propos du projet de budget. Il est absolument indispensable que l'Assemblée générale adopte un nouveau programme de conférences pour 1958 et les années suivantes, et M. Blanco est heureux de constater que le Comité consultatif est du même avis. Cette question présente deux aspects: tout d'abord, le programme des conférences pour 1958 même et, en deuxième lieu, le programme des conférences pour les quatre ou cinq ans à venir. Le Comité consultatif a, très justement, recommandé de créer une sous-commission chargée d'étudier la question. La sous-commission devrait rendre compte à la présente session, du moins en ce qui concerne le programme de conférences pour 1958. La décision sur le programme des années suivantes pourrait, s'il le fallait, être renvoyée à la treizième session. A titre provisoire et étant donné que le programme des conférences de Genève est très chargé, la session d'été du Conseil économique et social devrait se tenir à New-York, et il faudrait réduire la durée de la session de la Commission du droit international pour permettre la réunion de la Conférence internationale sur le droit de la mer.

29. Lorsque l'on décidera du programme de conférences à long terme, il faudra tenir compte d'un certain nombre de questions. Outre la fréquence et le lieu des réunions, la sous-commission proposée devrait examiner la possibilité de simplifier l'organisation des conférences de manière à réaliser des économies sans nuire à la bonne marche des travaux. C'est ainsi, par exemple, que la délégation cubaine s'est toujours demandé s'il était bien nécessaire d'envoyer 30 fonctionnaires à Genève pour la session d'été du Conseil économique et social. Il faudrait voir s'il n'est pas possible de réunir les commissions techniques du Conseil économique et social tous les deux ou trois ans seulement et les commissions économiques régionales tous les deux ans. M. Blanco appuie la recommandation que le Comité consultatif a fait au paragraphe 42 de son rapport au sujet du lieu de réunion des organes de l'ONU. Dans des circonstances spéciales, les différents organes pourraient recommander que les réunions se tiennent en dehors de leur siège normal, mais ces recommandations devraient être soumises à un examen financier minutieux de la part du Secrétaire général, en consultation avec le Comité consultatif.

30. M. Blanco indique en terminant qu'il approuve d'une façon générale les observations et recommandations du Comité consultatif touchant le chapitre 6 du titre III du projet de budget (Secrétariat: traitements et salaires). M. Blanco se réserve de présenter ultérieurement des observations détaillées au sujet des dépenses relatives à l'information.

31. M. ZAROUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que le projet de budget doit répondre à deux exigences; premièrement, les crédits qui y sont demandés doivent être suffisants pour permettre à l'ONU de remplir les obligations qu'elle tient de la Charte, deuxièmement il doit permettre une utilisation économique et rationnelle des crédits afin de ne pas imposer aux Etats Membres un fardeau financier inutile. On semble ne pas avoir attribué assez d'importance à cette deuxième exigence lors de la préparation du budget qui, de ce fait, appelle des modifications appréciables.

32. On demande au total 55 millions de dollars, soit 4 millions de plus que les crédits ouverts pour 1957, et 4,5 millions de plus que les dépenses effectives de 1956. En outre, le Secrétaire général a l'intention de demander pour 1957 quelque 1,5 million de dollars de crédits additionnels. Si les demandes de crédits sont approuvées, les contributions des Etats Membres pour 1958 atteindront le total de 53 millions de dollars, soit presque 3,5 millions de plus que les contributions probables de 1957 et 4,5 millions de dollars de plus que les contributions effectivement versées pour 1956. Et cela ne représentera pas le total des charges financières que les Etats Membres auront à supporter. Selon le Comité consultatif, le total des budgets de huit institutions spécialisées - dont font partie presque tous les Etats Membres - atteindra 49 millions de dollars pour 1958. Autrement dit, l'ONU et les institutions spécialisées coûteront 104 millions de dollars en 1958, soit 8 millions de plus que les crédits votés pour 1957, et 12,5 millions de plus que les dépenses effectives de 1956. Les Etats Membres auront en outre à contribuer en 1958 à des programmes extra-budgétaires, tels que le Programme élargi d'assistance technique. S'ils continuent au même rythme qu'en 1957, ces programmes exigeront environ 74 millions de dollars. Ainsi, les Etats Membres auront à payer de 175 à 200 millions de dollars.

33. Il est évident que l'augmentation régulière des dépenses, d'année en année, ne laisse pas d'inquiéter les Etats Membres, et il faut que la Cinquième Commission prenne des mesures pour freiner cette tendance. Aux dixième et onzième sessions de l'Assemblée générale, les délégations ont insisté sur la nécessité d'utiliser avec le maximum d'économie les fonds mis à la disposition de l'Organisation, mais les prévisions du Secrétaire général indiquent que la situation ne s'est pas améliorée dans ce domaine.

34. Dans l'avant-propos du projet de budget de 1958 (A/3600, par. 10 à 12) le Secrétaire général énumère les avantages de l'ordonnance nouvelle du budget que l'Assemblée générale a approuvée à sa onzième session. Toutefois, la délégation soviétique pense comme le Comité consultatif (A/3624, par. 92) que les possibilités nouvelles qui permettent de mieux tenir compte des priorités dans l'élaboration des programmes, de répartir le personnel avec plus de souplesse et d'améliorer la gestion administrative de l'Organisation devraient apparaître plus nettement dans le projet de budget de 1958.

35. En ce qui concerne les priorités, l'absence d'un système qui permette de s'assurer que les efforts sont bien concentrés sur les programmes prioritaires accroît les dépenses de l'Organisation. Beaucoup de projets nouveaux, élaborés chaque année par les différents organes des Nations Unies ne présentent qu'un

intérêt théorique, et il en est d'autres que l'on pourrait éliminer ou ajourner. On demande chaque année à l'Assemblée générale de voter d'importants crédits additionnels à cause de projets de ce genre; pour la session en cours, par exemple, le chiffre prévu est de 1,5 million de dollars. Il est inadmissible que cet état de choses continue. Comme le Comité consultatif la délégation soviétique pense que l'on doit "affecter tout d'abord les crédits aux usages les plus urgents, en suivant l'ordre de priorité que l'Assemblée générale et les Conseils auront fixé" (A/3624, par. 19). Si l'on s'en tenait à ce principe, il serait possible de réduire ou d'éliminer en 1958 les demandes de crédits, qu'il s'agisse de crédits additionnels ou de prévisions révisées. Il faut espérer que le Secrétaire général et le Comité consultatif seront bientôt en mesure de soumettre le rapport qui leur a été demandé à la onzième session sur les moyens de mettre en œuvre, par le jeu du budget, les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la création d'un système de priorité.

36. La délégation soviétique estime également que le projet de budget ne fait pas apparaître de façon suffisante les avantages qui résultent de la souplesse apportée aux possibilités d'affectation du personnel. Au lieu d'essayer de faire exécuter les tâches nouvelles grâce à des mutations à l'intérieur même du Secrétariat, le Secrétaire général demande une augmentation de crédits. Les articles les plus importants du budget de 1958 sont ceux qui portent sur le fonctionnement du Secrétariat: ils représentent une somme de 35 millions de dollars, soit les deux tiers du budget de l'Organisation et 1,6 million de dollars de plus que les crédits ouverts pour 1957. Le Secrétaire général a demandé, pour 1958, un total de 4.399 postes permanents, soit 84 de plus qu'en 1957 et 308 de plus qu'en 1956. En outre, il a demandé un crédit de 1 million de dollars pour le personnel temporaire. Il y a trois ans, le Secrétaire général avait proposé un plan de réorganisation du Secrétariat dont l'application, avait-il dit, aurait pour résultat de faire baisser d'une année les dépenses du personnel. Tel n'a pas été le cas. De l'avis de la délégation soviétique, le personnel du Secrétariat est suffisamment qualifié et il a acquis assez d'expérience après 12 ans de service pour être en mesure de s'acquitter d'un volume plus grand de travail sans qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux postes permanents. La délégation soviétique ne peut pas accepter que l'on continue à faire appel à des agents temporaires et à des consultants. Elle est d'accord avec le Comité consultatif lorsqu'il recommande au Secrétaire général "d'entreprendre des études détaillées des mouvements de personnel, du personnel temporaire, des consultants et de l'utilisation des effectifs" (A/3624, par. 113), afin de parvenir à une utilisation plus efficace du personnel dont dispose l'Organisation.

37. A ce sujet, il serait utile que le Secrétaire général étudie le rapport qui existe actuellement entre le nombre de postes de hauts fonctionnaires et celui de l'ensemble des postes de la catégorie des administrateurs. La délégation soviétique croit qu'il doit être possible de réduire le nombre des sous-secrétaires et des fonctionnaires de rang équivalent, ainsi que le nombre des directeurs et administrateurs généraux. Pour réduire leur nombre on pourrait combiner les fonctions des sous-secrétaires; on pourrait par exemple réunir en un service unique le service financier et le

service du personnel. Les fonctions de sous-secrétaire sans département devraient être également définies de façon plus précise.

38. Le représentant de l'URSS désire attirer l'attention de la Commission sur deux exemples d'utilisation non économique des ressources de l'ONU. Malgré la récente réorganisation, la proportion des postes supérieurs reste excessive au Département des affaires économiques et sociales et on pourrait, avec profit, fusionner ce département avec l'Administration de l'assistance technique. Cette fusion permettrait de renforcer de façon substantielle le personnel des commissions économiques régionales, dont l'activité est entièrement justifiée, étant donné que c'est par leur intermédiaire que l'ONU dispense son assistance dans les domaines économique et social, ce qui est l'une de ses fonctions principales.

39. L'information, pour laquelle le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit de 5 millions de dollars pour 1958, fournit le deuxième exemple de dépenses injustifiées. Cette demande de crédits va à l'encontre de la recommandation faite par la Commission à la onzième session, selon laquelle le total des dépenses d'information devrait être ramené à un maximum annuel de 4,5 millions de dollars en 1959. La délégation soviétique est persuadée que la Commission limitera les crédits de 1958 au chiffre en question.

40. On n'a pas tiré tout le parti possible du troisième avantage qu'offre la nouvelle ordonnance du budget, à savoir l'adoption de méthodes administratives plus rationnelles. Le Secrétaire général a demandé un crédit important pour l'organisation de conférences et de réunions dont le nombre augmente chaque année et dépasse maintenant 3.000. Le Comité consultatif a eu raison de dire qu'il serait possible d'améliorer l'organisation des travaux et d'utiliser le personnel et les installations de façon plus judicieuse. La tendance à organiser des réunions en dehors de New-York entraîne une augmentation des dépenses, c'est pourquoi aucun organe de l'ONU ne devrait se réunir en dehors de son siège à moins que les frais supplémentaires éventuels ne soient supportés par le gouvernement du pays hôte.

41. La délégation soviétique tient à signaler une fois de plus que le projet de budget de 1958 prévoit une somme de plus de 3 millions de dollars pour des organes tels que la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et le Service mobile de l'Organisation des Nations Unies qui ont été créés en violation de la Charte. Ces rubriques doivent être rayées du budget et les crédits correspondants consacrés à l'une des tâches les plus importantes de l'ONU: l'assistance technique aux pays sous-développés.

42. La délégation soviétique appuie les recommandations faites par le Comité consultatif au sujet du budget de 1958, qui doivent permettre d'améliorer le fonctionnement du Secrétariat et de réduire les dépenses de 1958; les arguments avancés à la 606ème séance par le Secrétaire général ne l'ont pas convaincue. Elle pense même que le Comité consultatif n'a pas épuisé toutes les possibilités d'améliorer le fonctionnement du Secrétariat et de réduire les dépenses. La délégation soviétique maintient que les dépenses de 1958 devraient être établies sur la base des dépenses de 1957, diminuées des recettes, de sorte que

le total des contributions demandées aux Etats Membres pour 1958 ne dépasse pas le chiffre correspondant de 1956, c'est-à-dire 48,3 millions de dollars.

43. Le représentant de l'Union soviétique exposera par la suite dans le détail son point de vue sur les

différents chapitres du budget. Il appuie les propositions faites par le représentant du Royaume-Uni, mais se réserve le droit de les commenter de façon plus complète au cours d'une des séances à venir.

La séance est levée à 12 h. 10.